

L'appel des médecins de demain contre le suicide assisté



<http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2014/08/22/31003-20140822ARTFIG00330-l-appel-des-medecins-de-demain-contre-le-suicide-assiste.php>



Crédits photo : PHILIPPE HUGUEN/AFP

FIGAROVox/TRIBUNE - Nicole Boucheton, vice-présidente de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité, s'est retirée en Suisse pour y mettre fin à ses jours. Une mort tragique mais qui, pour le collectif Soigner dans la Dignité, ne doit pas relancer le débat sur le suicide assisté.

Jean Fontant est le président-fondateur de Soigner Dans la Dignité¹.

Il n'est pas dans nos habitudes de nous arrêter sur des cas particuliers. Quelle qu'elle soit, la maladie est toujours une étape douloureuse dans la vie d'une personne et d'une famille, et elle ne doit pas être exposée aux yeux de tous. Nous ne pouvons que déplorer la publicité accordée sans retenue à certains cas difficiles, qui relève parfois de tentatives de manipulation de l'opinion publique. Madame Boucheton², vice-présidente de l'ADMD³, a voulu toutefois, dans ce qui semble être un ultime acte de militantisme, donner à sa propre maladie un caractère public. Tout en regrettant cet état de fait, nous nous devons de réagir à ce billet, quelque pénible que soit le commentaire d'un tel cas.

On a du mal à saisir la teneur du reproche fait aux médecins, qui semblent avoir respecté la volonté de la patiente, en conformité avec la loi et selon l'étendue de leurs connaissances médicales.

La liberté d'une personne malade doit être respectée. Le droit français encadre et protège cette liberté, renforcé par les lois de 1999 et 2002. Le médecin⁴ se doit d'écouter, de prendre en compte et de respecter la volonté d'une personne malade, même lorsque celle-ci va à

l'encontre de sa santé. À la lecture du billet de Madame Boucheton, on comprend qu'elle a pu faire usage de cette liberté, puisqu'elle a refusé le traitement chirurgical qui lui a été proposé, et que les conséquences ont été douloureuses. On a du mal à saisir la teneur du reproche fait aux médecins, qui semblent avoir respecté la volonté de la patiente, en conformité avec la loi et selon l'étendue de leurs connaissances médicales, limitées quand il s'agit de déterminer un pronostic. Ceux-ci se retrouvent alors dans l'impossibilité de donner des réponses précises à ces questions douloureuses.

Ayant fait le choix d'aller mourir en Suisse⁵, profitant de la flexibilité des lois helvétiques sur le cas du «suicide assisté», Madame Boucheton s'emporte à l'encontre de cette inégalité qui ne permet qu'aux plus riches de profiter de ce dispositif, eu égard à son coût certain. Il est utile de rappeler que l'égalité entre les citoyens que garantit la constitution française est une égalité devant la loi, et non devant la transgression. Qu'il soit plus facile aux plus aisés de se mettre au-dessus des lois n'est pas nouveau, ce n'est pas pour autant qu'il faille autoriser en France⁶ tout ce qui est permis dans l'un ou l'autre pays étranger. Que l'on s'avise par exemple de transposer en droit français certaines dispositions législatives mauritaniennes ou saoudiennes relatives aux droits des femmes...

Comment qualifier de fraternelle l'attitude d'un homme qui, en réponse à l'appel à l'aide d'un ami traversant une passe difficile, le pousserait de sa fenêtre du sixième étage ?

Pour en rester sur des bases juridiques, la fraternité affirmée par notre constitution et portée au fronton de nos monuments ne peut s'appliquer lorsqu'il s'agit de justifier ou de faciliter une transgression de la loi. Si la France fait preuve de fraternité dans ces situations de fin de vie, c'est en facilitant l'accès aux soins palliatifs, qui soulagent les douleurs physiques et les souffrances morales. Cette même fraternité est au cœur du devoir d'assistance à personne en danger, qui régit notamment la prévention du suicide⁷. Comment qualifier de fraternelle l'attitude d'un homme qui, en réponse à l'appel à l'aide d'un ami traversant une passe difficile, le pousserait de sa fenêtre du sixième étage? La fraternité s'exerce également au sein des services hospitaliers où, chaque jour, l'équipe soignante met ses compétences et qualités humaines au service du patient.

C'est avec des regrets que nous observons cette affaire inutilement médiatisée, et s'il ne nous appartient pas d'en juger les protagonistes, nous devons faire savoir que le principe et les enseignements qui en sont tirés nous semblent fallacieux.

Jean Fontant

Liens:

- 1 <http://www.soignerdansladignite.com/>
- 2 <http://plus.lefigaro.fr/tag/boucheton>
- 3 <http://plus.lefigaro.fr/tag/admd>
- 4 <http://plus.lefigaro.fr/tag/medecin>
- 5 <http://plus.lefigaro.fr/tag/suisse>
- 6 <http://plus.lefigaro.fr/tag/france>
- 7 <http://plus.lefigaro.fr/tag/suicide>